

Masiwa Mane

Bulletin du Collectif Comores-MasiwaMane

Une nation, un Etat, quatre îles (Anjouan, Grande-Comore, Mayotte, Mohéli)

N°8/25 février 2007 / N°ISSN : en cours

La France est devenue partie prenante. Elle est devenue partie prenante parce qu'elle parle d'organiser des consultations sur une partie de notre territoire national au mépris de notre souveraineté (...)

Elle est partie partie prenante parce qu'elle sait que nous sommes économiquement faibles et qu'elle conditionne la coopération au démantèlement de notre peuple et de notre patrie bien-aimée

(...) elle subordonne l'aide qu'elle peut nous apporter, et à laquelle elle nous a du reste habitué, au dépéçage de notre pays. Alors que, elle sait pertinemment, que l'intégrité du sol de nos ancêtres n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être négociable.

Ali Soilihi

Discours du 14 novembre 1975

Vie de l'association

Au Sommet-Citoyen France-Afrique.

Point sur les actions
page 2

Actualité

Assimilation demandée pour les Maorais. Intervention de Kamardine Mansour
page 3

Débats

La question de Mayotte ou le dialogue à la française
page 4

EDITORIAL

Plus que les élections présidentielles en France, ce sont les élections législatives qui préoccupent toute la classe politique maoraise en ce moment. Jusqu'à la dernière législature, le Mouvement Populaire Mahorais (MPM) qui contrôlait toute la vie politique de l'île avait d'abord fait élire Jean-François Hory (MRG, 1981-1986), puis Henry Jean-Baptiste (UDF, 1986-2002).

Depuis 2002, c'est Mansour Kamardine qui a été élu, dans un contexte d'éclatement du MPM et de l'arrivée du multipartisme. Les Maorais, et plus particulièrement les hommes politiques maorais, se sont mieux rendus compte des avantages, aussi bien honorifiques que matériels, que procurent le poste de "parlementaire métropolitain" comme on disait autrefois dans l'archipel.

La bataille sera donc plus rude et les candidats seront nombreux, peut-être même plus que pendant les dernières sénatoriales.

Mansour Kamardine tente donc de soigner son image, en présentant l'image de celui qui a fait ce qu'il avait dit. Mais il a beaucoup de mal car sur la question essentielle, celle de faire de Mayotte un département français, il a échoué. Et cela est d'autant plus incompréhensible à Mayotte que c'est son parti qui est actuellement au pouvoir en France. Cela est d'autant plus incompréhensible que ces dernières années, le député de Mayotte a donné, à toutes les occasions, des garanties d'intégration des Maorais au sein de la République française : "seul musulman de l'Assemblée" (comme disent souvent ses amis de l'UMP), il a activement appuyé la loi contre le foulard dit islamique, il a aboli, en une nuit et sans débat, la polygamie, il n'a pas hésité à rendre caduc le mariage religieux (qui n'a plus de valeur légale à Mayotte). Tout cela pour s'entendre dire, encore une fois, que les Maorais ne sont pas prêts.

Il est conscient que ce faux pas peut lui coûter son poste aux prochaines élections. Il a tout fait l'année dernière pour faire annoncer par son parti une date pour un référendum sur la départementalisation. Ses efforts furent vains. Il reçut une fin de non-recevoir de la part de Jacques Chirac et des députés de l'UMP, qui dans une loi sur l'Outre-mer, à la fin de l'année dernière laissent entendre que l'intégration de Mayotte ne sera possible qu'en 2011, voire 2013.

Alors faute de convaincre ses amis, le 25 janvier dernier, il a préféré jouer du "pathos" en évoquant une histoire politique des Comores en général, et de Mayotte en particulier, dont il ne connaît pas grand chose, et se contente de répéter des inepties qui relèvent de l'ancienne propagande du parti unique (MPM). Des références que feraient un député métropolitain de passage dans l'île ! D'où vient qu'un Maorais, né dans l'île, peut être aussi ignorant de sa propre histoire ?

Mais, encore une fois, il n'a obtenu que des promesses pour la prochaine législature. S'il est encore là. Il va donc falloir que notre député se surpasse sur le chemin de l'assimilation des Maorais !

M. Ibrahim

VIE DE L'ASSOCIATION



Dans le cadre du “Sommet Citoyen France-Afrique” plusieurs associations autour de Survie organisait le 11 février 2007, à Saint-Denis, un “Forum citoyen associatif”. Deux membres du CCMM étaient présents. Ils ont pu assister à des débats intéressants, mais ont regretté que faute de s’être impliquée plus tôt, la communauté comorienne en région parisienne n’a pu inclure le cas des Comores dans aucune des discussions et n’a pas pu participer comme il aurait fallu à cette journée. Parmi les thèmes abordés, les élections en Afrique à travers le cas des dernières élections au Togo, le soutien de la France aux dictateurs africains, le financement du sous développement, etc.

Point sur les actions

Vendredi 23 février, le Bureau du CCMM, élargi à quelques membres, disponibles, s’est réuni dans Paris pour évoquer l’actualité sociale et surtout passer en revue les actions planifiées au cours de la dernière assemblée générale.

Chaque responsable d’une action a pu exposer l’état d’avancement de son projet et a pu recevoir les conseils des uns et des autres.

Une rencontre à renouveler.

Campagne d’adhésion

Le CCMM lance sa campagne d’adhésion pour cette année 2007. Le Bureau de l’association invite donc les membres et tous ceux qui souhaitent nous rejoindre à se rapprocher du secrétaire général Abdou Rahamane Ahmed ou du Trésorier, Ahamada Aliani pour s’acquitter de leur cotisation. Pour prendre contact : comores_masiwamane@yahoo.fr

ACTUALITE

Manifestations comoriennes dans le cadre de la Semaine Anti-coloniale

Dans le cadre de la “Semaine Anti-coloniale” organisée par des associations françaises entre le 16 et le 25 février 2007, le Collectif des Associations des Amis des Comores (CAAC) a organisé, le 24 février dernier, une manifestation Place Trocadéro pour dénoncer l’occupation de l’île comorienne de Mayotte par la France.

Le CCMM avait lui-même organisé une manifestation du même genre, avec les mêmes personnes qui composent aujourd’hui le CAAC. Cette manifestation avait été relativement peu suivie. Depuis longtemps, on sait que nos compatriotes ne conçoivent pas encore la manifestation comme un moyen de lutte.

Cette fois, le CAAC avait mis en avant le soutien des nombreuses associations et partis politiques français, ceux qui prenaient part à cette “Semaine Anti-coloniale”. N’a-t-on pas négligé la mobilisation des associations comoriennes ? Cette fois encore, il y a eu peu de manifestants. On a tout de même noté la présence d’un membre du Secrétariat national du PCF, un membre du Comité de José Bové et même Dieudonné.

L’action du CAAC a tout de même permis de rappeler la question à certains milieux, qui la connaissent depuis 1975, mais qui l’avaient oublié depuis quelques années.

Semaine Anti-coloniale à Moroni

L’enthousiasme a gagné Moroni puisque les députés comoriens, à l’initiative de Youssouf Mondoha et le Comité Maoré ont décidé de suivre cette Semaine Anti-coloniale, en organisant deux journées de débats sur la question de Mayotte à l’Assemblée nationale, avec des historiens, juristes et élus.

Ce pourrait être un prélude à un consensus pour le retour de “la question de l’île comorienne de Mayotte” devant l’Assemblée générale de l’ONU.

Idriss, candidat à Ngazidja

Le Secrétaire Général du Comité Maoré à Ngazidja, Idriss Mohamed, a décidé de se lancer dans la campagne pour les élections présidentielles des Iles.

Comme on pouvait s’y attendre, Idriss met en avant les idées qu’il a toujours défendues et qu’il continue à défendre dans le Comité Maoré : l’unité et l’intégrité des Comores.

Il propose notamment de sortir des luttes incessantes au sujet des fameuses “compétences” pour voir où se trouvent les intérêts de l’Etat comorien.

Assimilation demandée pour les Maorais



Assemblée Nationale

Mansour

Kamardine

le 24 janvier 2007

*Intervention à propos du
Projet de loi organique portant
dispositions statutaires et
institutionnelles relatives à
l'outre-mer*

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de commencer par saluer M. le rapporteur Didier Quentin. Je veux vous dire, monsieur le rapporteur, à quel point nous avons toujours apprécié votre travail. Si celui-ci est d'une telle qualité, sans doute est-ce parce que, comme moi, vous portez Mayotte profondément dans votre cœur.

Ce projet de loi s'inscrit dans une continuité, celle d'une douzième législature particulièrement riche, qui touche aujourd'hui à sa fin. Cette législature restera marquée par la loi constitutionnelle relative à la République décentralisée, qui a vu nos collectivités pleinement inscrites dans la Constitution - **une étape d'une importance considérable pour Mayotte qui fait, ne l'oublions pas, l'objet d'une contestation internationale.** (...)

Le projet de loi organique portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer se situe dans ce prolongement et tire surtout les conséquences de la première de ces deux lois. Il donnera un nouveau souffle aux débats démocratiques locaux avec l'extension du référendum local ou encore du droit de pétition. **Mais votre projet franchit également une étape supplémentaire dans l'intégration de Mayotte à la République et vers l'identité législative. Il prévoit en son article 3 une application de plein droit de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, à l'exclusion des six matières que je vous propose de faire évoluer par la voie de l'habilitation.**

L'adoption du régime législatif d'assimilation est sans nul doute la mesure phare de ce projet pour ce qui concerne Mayotte, car il prend résolument le chemin de la départementalisation juridique, laquelle est caractérisée par la réunion de deux conditions tenant à l'organisation administrative du territoire et à l'application, s'agissant d'une collectivité d'outre-mer, du régime d'assimilation législative.

Fort de cette heureuse évolution, l'ensemble de la classe politique mahoraise avait souhaité un temps franchir l'ultime étape de la consultation de la population en vue de l'accession de l'île au statut de DOM. C'est ainsi que les leaders historiques de ce combat, Younoussa Bamana, Marcel Henry et Zoubert Adinani, les parlementaires de Mayotte, le conseil général, les conseils municipaux ainsi que l'ensemble des formations politiques locales avaient saisi le Président de la République d'une requête en ce sens.

Nous avons regretté qu'une fois encore la République n'ait pas souhaité nous accompagner. Dans cet esprit et considérant qu'objectivement rien ne s'oppose désormais à une telle évolution, j'avais espéré pouvoir défendre lors de l'examen des arti-

cles un amendement tendant à rapprocher l'échéance de ladite consultation. Malheureusement, les intégristes de l'article 40 ne l'ont pas accepté, comme ils ont rejeté plusieurs autres amendements sur le même fondement. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

(...) Mes chers collègues, à l'heure où je m'exprime devant vous, je pense, non sans une certaine émotion, à cette législature qui va bientôt s'achever et à tout le travail accompli,

Je pense à la tâche que je m'étais assignée il y a presque cinq ans et qui pouvait se résumer simplement dans le slogan de ma campagne : "Faire entendre la voix de Mayotte". (...) Qu'avons-nous réalisé depuis lors ? Pour ne citer que les réformes les plus marquantes : l'inscription de l'île dans la Constitution - malgré la revendication internationale qui pèse sur nos têtes -, l'extension des trois fonctions publiques, l'extension de la sécurité sociale, la création des trois chambres consulaires, l'adaptation de la politique de l'immigration clandestine aux contingences locales, la modernisation du centre hospitalier de Mayotte. Sur tous ces sujets, nous avons rattrapé plusieurs décennies de retard, modernisé les choses et engagé le territoire sur la voie du développement durable.

Le débat qui vient de s'ouvrir dans le cadre de cette loi organique devrait nous permettre de franchir la dernière étape attendue par les Mahorais depuis près d'un demi-siècle. **C'est le 12 décembre 1958 que MM. Soufou Sabili, Ahmed Sabili, Abdou Raquib et Marcel Henry, conseillers à l'assemblée territoriale des Comores, ont déposé la première résolution tendant à l'accession de notre île au statut de département d'outre-mer. Cinquante ans au cours desquels la République a feint d'ignorer la pertinence et la légitimité de notre revendication, cinquante ans au cours desquels certains ont même espéré que la jeunesse mahoraise trahirait la cause des anciens. Cinquante ans de déception mais aussi, fort heureusement, de ténacité, d'engagement et d'espérance.**

Mes chers collègues, à ceux d'entre vous qui ne connaissent pas encore Mayotte, je voudrais rappeler les humiliations de toutes sortes dont nous avons été l'objet pendant ces trente dernières années pour avoir revendiqué le droit d'être Français. Humiliations allant jusqu'à contester notre liberté de choisir notre destin dans la République et notre capacité à exprimer librement et de manière éclairée ce destin ; humiliations allant jusqu'à chasser des conférences régionales sur le sida, à Maurice, la délégation mahoraise, comme si cette pandémie choisissait ses victimes entre les nationalités et les frontières ; humiliations allant jusqu'à refuser la participation de notre jeunesse aux jeux des îles de l'océan Indien. Tout a été fait parfois avec le regard complice de la France pour nous détourner de notre objectif.

Trente années déjà nous séparent de ces agressions qui n'ont pas terni notre détermination, notre foi républicaine. Plus que jamais nous croyons à la République. Comment pourrait-il en être autrement alors que depuis près de 170 ans elle nous berce de ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ? Aujourd'hui, plus qu'un sillon, c'est une route de la départementalisation qui s'ouvre devant nous.

Oui, mes chers collègues, en acceptant les efforts de modernisation du statut civil de droit local à travers l'abolition de la polygamie et de la répudiation, l'égalité successorale et la laïcité, la société mahoraise a démontré à nouveau à la face du monde qu'elle a fait le choix irrévocable de la République. Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que les Mahorais attendent de vous que vous leur parliez des ambitions de la France quant à leurs revendications institutionnelles (...)

Unité nationale La voulons nous vraiment ? Y arriverons-nous ?

par **Abdou Himaya**

Douter ne signifie rien d'autre que d'être vigilant, sinon cela peut être dangereux.

Georg Christoph Lichtenberg

Je dois avouer qu'au fil du temps, le doute me gagne quant à l'issue de ce combat crucial qui est la défense de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des Comores. En effet, quand je vois ce que je vois et quand j'entends ce que j'entends, j'ai des raisons d'en douter. Mais ce n'est pas par ce que l'on doute qu'il faut abandonner ou se décourager. Au contraire, le doute doit être constructif. Galilée disait : Le doute est père de la création.

Nous constatons que le séparatisme s'étend progressivement sur tout le territoire national jusqu'à atteindre, aujourd'hui, un niveau critique pour l'existence même de l'Etat comorien. Pendant ce temps, les autorités comoriennes, de l'union mais aussi des îles, continuent à se déchirer sur des problèmes de compétences et autres. Il faut reconnaître que ces chamailleries nourrissent aujourd'hui le séparatisme. Alors, quand est ce que les autorités comoriennes vont prendre conscience des conséquences de leurs comportements sur le devenir du pays ? Qu'attendent les autorités comoriennes pour prendre enfin leurs responsabilités face à ces menaces incessantes et dangereuses pour l'Etat comorien ?

Sur le plan associatif, une autre forme de " séparatisme " nous gagne aussi. Certains trouveront le mot un peu fort, j'en conviens. Je rappelle que " le séparatisme désigne la promotion de la séparation ou de la sécession d'un groupe ou d'un peuple d'une sous unité ou d'une section particulière de l'unité politique plus large à laquelle il appartient ".

En effet, nous prétendons tous avoir le même objectif qui est celui de la défense de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des Comores mais nous ne parvenons pas à constituer une force convergente vers cet objectif. En somme, nous prônons l'unité mais nous n'arrivons pas à (ou ne voulons pas) nous unir. Pour certains, nous ne sommes pas obligés d'être dans la même structure pour mener ce combat à bien, je veux bien le croire par souci

de faire avancer les choses même si je n'en suis pas convaincu mais dans ce cas, soyons constructifs. Parlons d'une même voix pour dire la même chose ; retrouvons nous pour élaborer des stratégies convergentes ; allons vers nos partenaires, nos soutiens en donnant l'image de gens responsables, crédibles, unis,... Sinon, ne nous étonnons pas que les critiques disent que nos objectifs ne sont peut-être pas les mêmes ou que nous nous livrons à une sorte de compétition pour prouver je ne sais quoi. Quand pourrons-nous nous comporter enfin comme des responsables en mettant les intérêts communs et nationaux au dessus des intérêts personnels ou des querelles mesquines entre personnes. Quand va-t-on enfin arrêter les faux semblants, les arrières pensées, le caporalisme, l'hypocrisie des jolis discours et des jolies façades sans se préoccuper de l'essentiel ?

A mon grand regret et malgré des appels incessants, nos petits frères ou, comme on dit, la jeune génération, dans sa grande majorité, continue à se désintéresser de la chose commune ou plutôt de la chose nationale. On ne peut pas continuer à se plaindre et ne rien faire car c'est à nous, Comoriens, de trouver nous mêmes une voie pour nous en sortir.

Certes, une culture d'assistanat et une politique de mendicité continuent à gangrener notre société mais soyons lucides, c'est aux Comoriens d'inverser cela en nous donnant tous les moyens. Parmi ces moyens, j'estime que la jeunesse comorienne reste un atout, malgré tous les reproches que l'on peut lui adresser, si elle se réveille un jour.

Nous vantons tous les jours la générosité et la solidarité comorienne mais elles ont dû mal à franchir le seuil de nos quartiers, de nos villages, de nos régions ou tout simplement de nos îles respectives. Des associations villageoises foisonnent partout et font, certes, de belles actions mais quand ces associations pourront-elles consacrer un minimum de temps pour la cause nationale, la plus importante ? Quand pourrons-nous penser en tant que Comorien avant de le faire en tant que originaire de de tel village ou tel quartier ? Le combat pour l'unité nationale doit fédérer tous les courants d'idées car c'est un réflexe de survie pour l'Etat comorien. Si nous n'arrivons pas à nous unir pour la sensibilisation et l'adhésion du peuple comorien à ce combat pour l'unité et l'intégrité territoriale des Comores, nous aurons gravement échoué.

Oui, j'ai des doutes mais je reste tout de même optimiste car je crois à un éventuel sursaut de chacun d'entre nous et celui du peuple comorien afin d'œuvrer pour l'avenir du pays.